



CONVENTION-CADRE SUR
LES
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

Distr.
LIMITEE

FCCC/CP/1996/L.10
16 juillet 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES
Deuxième session
Genève, 8-19 juillet 1996
Point 10 a) de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DE LA CONFERENCE DES PARTIES
SUR LES TRAVAUX DE SA DEUXIEME SESSION

Projet de rapport de la Conférence des Parties
sur les travaux de sa deuxième session

Rapporteur : M. Antonio G.M. LA VIÑA (Philippines)

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE : DELIBERATIONS

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA CONFERENCE (Points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour)	1 - 8	4
A. Ouverture de la session	1 - 2	4
B. Election du Président	3 - 7	5
C. Déclarations d'ouverture	8	6
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 4 de l'ordre du jour)	9 - 12	7
A. Etat de la ratification de la Convention, y compris déclarations au titre de l'article 4.2 g)	9 - 10	7
B. Adoption du règlement intérieur	11 - 12	8
C. Adoption de l'ordre du jour		8
D. Election des autres membres du bureau		10
E. Participation d'organisations en qualité d'observateurs		11
F. Organisation des travaux		12

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
G. Calendrier des réunions des organes de la Convention, 1996-1997	14
H. Date et lieu de la troisième session de la Conférence des Parties	15
I. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs	15
J. Participation	15
K. Documentation	15
III. DECLARATIONS GENERALES (Point 3 b) de l'ordre du jour)	15
IV. EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION ET DES DECISIONS PRISES PAR LA CONFERENCE DES PARTIES A SA PREMIERE SESSION (Point 5 de l'ordre du jour)	16
A. Engagements au titre de l'article 4	16
B. Le processus du Mandat de Berlin : bilan et intensification des efforts	16
C. Mise au point et transfert de technologies (art. 4.1 c) et 4.5)	16
D. Activités exécutées conjointement : examen annuel des progrès réalisés dans le cadre de la phase pilote	16
V. DECISIONS VISANT A PROMOUVOIR L'APPLICATION EFFECTIVE DE LA CONVENTION (Point 6 de l'ordre du jour)	16
A. Communications des Parties	16
1. Communications des Parties visées à l'annexe I : directives, calendrier et processus d'examen	17
2. Communications des Parties non visées à l'annexe I : directives, facilitation et processus d'examen	17
B. Mécanisme financier	17
1. Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial	17
2. Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial	17
VI. RAPPORTS D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES : SUITE DONNEE AUX CONCLUSIONS ET DIRECTIVES CONCERNANT LES FUTURS TRAVAUX	17
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	17
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre	18
C. Rapport du Groupe spécial sur l'article 13	18

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
VII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES (Point 8 de l'ordre du jour)	18
A. Etablissement du secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement	18
B. Recettes, exécution du budget et répartition des ressources en 1997	18
VIII. QUESTIONS DIVERSES	18
IX. CONCLUSION DE LA SESSION (Point 10 de l'ordre du jour)	19
A. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session	19
B. Clôture de la session	19

Annexes

Annexe I	Résumés des allocutions d'ouverture
Annexe II	Déclarations des ministres et autres chefs de délégation des Parties faites au cours du débat ministériel de la deuxième session de la Conférence des Parties : liste des orateurs
Annexe III	Liste des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales ayant participé à la deuxième session de la Conférence des Parties
Annexe IV	Liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa deuxième session

SECONDE PARTIE : DECISIONS PRISES PAR LA CONFERENCE DES PARTIES
A SA DEUXIEME SESSION

- I. DECISIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE DES PARTIES
- II. RESOLUTION ADOPTEE PAR LA CONFERENCE DES PARTIES
- III. AUTRES MESURES PRISES PAR LA CONFERENCE DES PARTIES

I. OUVERTURE DE LA CONFERENCE

(Points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour)

A. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La deuxième session de la Conférence des Parties, convoquée en application de la décision 21/CP.1, a été ouverte le 8 juillet 1996 au Palais des Nations, à Genève, par la Présidente de la Conférence à sa première session, Mme Angela Merkel, ministre fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire de la République fédérale d'Allemagne. Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants à la Conférence, elle a dit que la session en cours était l'occasion pour la Conférence des Parties de procéder à une évaluation provisoire de l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et des progrès du processus de négociation engagé à la première session avec l'adoption du Mandat de Berlin. Aux termes de ce dernier, les Parties étaient invitées, notamment, à négocier un protocole ou un autre instrument juridique afin de renforcer les engagements pris aux alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 par les Parties visées à l'annexe I pour que la Conférence l'adopte à sa troisième session; or, il était fort inquiétant de constater qu'à mi-parcours, une convergence des points de vue ne se faisait pas encore jour. Cependant, les conclusions scientifiques récentes, figurant dans le deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), confirmaient que le climat mondial subissait des changements par suite des activités de l'homme et qu'il était de plus en plus urgent d'adopter des mesures de précaution cohérentes. A cet égard, il était également très préoccupant que d'après les premières communications nationales des Parties visées à l'annexe I, certaines d'entre elles prévoyaient aujourd'hui ne pas être en mesure de satisfaire aux objectifs de réduction des émissions de la Convention pour ramener d'ici à l'an 2000 leurs émissions de gaz à effet de serre aux niveaux de 1990. Dans le cadre du Mandat de Berlin il n'était certes pas question d'introduire de nouveaux engagements pour les pays en développement mais la protection du climat mondial ne pouvait être menée à bien que si des mesures étaient prises à l'échelon mondial. La Conférence devrait donc étudier les mesures conjointes susceptibles d'être adoptées pour accélérer l'application des engagements existants. Dans un premier temps, il était nécessaire de prendre une décision

au sujet des directives relatives aux communications nationales des Parties non visées à l'annexe I. Parmi les autres modalités pratiques d'action, Mme Merkel a cité le renforcement de la coopération entre toutes les Parties, en particulier dans le domaine des techniques de protection du climat, la phase pilote des activités exécutées conjointement et une participation accrue du secteur privé.

2. En conclusion, Mme Merkel a exprimé l'espoir que la Conférence adopterait des positions claires quant à l'urgence de poursuivre l'action à la lumière des conclusions du GIEC, à de nouveaux efforts pour appliquer les engagements existants découlant de la Convention et à l'intensification des négociations pour donner corps au Mandat de Berlin. Une déclaration ministérielle en ce sens constituerait un gage important de la volonté commune d'action des Parties. Des progrès avaient été réalisés mais un engagement conjoint, la confiance et une coopération étroite demeuraient indispensables face aux défis mondiaux de la protection du climat et du développement durable.

B. Election du Président

(Point 2 de l'ordre du jour)

3. A la 1ère séance plénière (d'ouverture), le 8 juillet, sur proposition de la Présidente sortante, la Conférence a élu par acclamation M. Chen Chimutengwende, ministre de l'environnement et du tourisme du Zimbabwe, président de la Conférence des Parties.

4. En prenant ses fonctions, le Président a souhaité la bienvenue à tous les participants à la deuxième session de la Conférence des Parties et a rendu hommage aux importantes contributions de ses prédécesseurs et du secrétariat de la Convention au processus de négociation et à la première session de la Conférence. Après avoir décrit les activités entreprises par son pays dans les domaines de l'environnement et de l'application de la Convention, il a donné lecture d'un message du Président du Zimbabwe, qui était également Président du Sommet solaire mondial, et qui transmettait ses meilleurs voeux pour que les délibérations de la session en cours soient fructueuses et exprimait l'espoir que les conclusions auxquelles parviendrait la Conférence constitueraient un apport des plus utiles au processus issu du Sommet.

5. Enumérant les principales questions de fond dont la Conférence était saisie à la session en cours, le Président a souligné l'importance des contributions du GIEC dans son deuxième rapport d'évaluation ainsi que des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales

ou non gouvernementales compétentes. Il a émis l'idée que la Conférence souhaiterait peut-être prier le GIEC de définir les possibilités d'action que l'on pourrait juger utiles en elles-mêmes, justifiées économiquement, qui tiennent compte des principes d'équité tout en répondant aux préoccupations relatives à l'environnement. Il a également souligné qu'il importait d'encourager les initiatives du secteur privé pour mettre au point et fournir des techniques écologiquement rationnelles et bon marché et veiller à leur diffusion à l'échelle mondiale.

6. S'agissant de la recherche de solutions, on ne pouvait trop insister sur l'importance du principe d'équité. Les pays en développement étaient caractérisés par des ressources financières et techniques limitées ainsi que par des capacités humaines et institutionnelles restreintes. Un grand nombre d'entre eux, notamment en Afrique, demeuraient dépendants de l'industrie agro-alimentaire qui était sensible aux effets du climat et étaient confrontés à une situation économique difficile ainsi qu'à un très lourd fardeau de la dette extérieure. Ils accordaient inévitablement la priorité à des questions urgentes telles que l'allègement de la pauvreté, l'amélioration des services sociaux et la création d'emplois grâce à l'expansion industrielle. Ils restaient donc extrêmement vulnérables aux effets des changements et de la variabilité possibles du climat. De plus, le coût des mesures d'adaptation était hors de la portée d'un grand nombre d'entre eux, en particulier les pays de faible altitude et les petits Etats insulaires.

7. En conclusion, le Président a engagé toutes les Parties à relancer l'application de la Convention, à redoubler d'efforts pour lutter contre les changements climatiques et à apporter leur concours et leur coopération sans réserve au processus du Mandat de Berlin, en vue de négocier un projet de texte durant la troisième session de la Conférence.

C. Déclarations d'ouverture

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

8. A la 1ère séance plénière, le 8 juillet, des déclarations liminaires ont été faites par M. Nitin Desai, secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable, qui a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence, M. Claude Haegi, conseiller de la République et Canton de Genève, au nom des autorités genevoises, M. Michael Zammit Cutajar, secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention, M. G.O.P. Obasi, secrétaire général

de l'Organisation météorologique mondiale, Mme Elizabeth Dowdeswell, directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, M. Bert Bolin, président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, M. Mohammed El-Ashry, président et directeur général du Fonds pour l'environnement mondial, et M. Robert Priddle, directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie. A la 2ème séance plénière, le 8 juillet, une autre déclaration liminaire a été faite par M. Assad Kotaite, président du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale. On trouvera plus loin à l'annexe I un résumé de ces déclarations.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Etat de la ratification de la Convention, y compris déclarations au titre de l'article 4.2 g)

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

9. Pour l'examen de cette question à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet, la Conférence était saisie d'un document d'information sur l'état de la ratification de la Convention (FCCC/CP/1996/Inf.1). A l'invitation du Président, la Conférence a noté avec satisfaction que 155 Etats et une organisation d'intégration économique régionale étaient désormais Parties à la Convention, que deux Etats de plus, à savoir la République-Unie de Tanzanie et le Qatar, y deviendraient Parties avant la clôture de la session et qu'un autre Etat, Israël, avait déposé son instrument de ratification et deviendrait Partie au mois d'août. La Conférence a également pris note du fait que trois Parties, à savoir Monaco, la République tchèque et la Slovaquie, avaient fait une déclaration au Dépositaire, au titre de l'alinéa g) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention, pour indiquer leur intention d'être liées par les dispositions des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention.

10. Le Président a en outre indiqué à la Conférence que les Gouvernements de la République tchèque et de la Slovaquie avaient par ailleurs demandé que le nom de la Tchécoslovaquie soit rayé de l'annexe I de la Convention car ce pays n'avait jamais été Partie à la Convention et n'existait plus en tant qu'Etat, et que les noms de la République tchèque et de la République slovaque soient inscrits à l'annexe I. Le secrétariat de la Convention avait demandé l'avis du Bureau des affaires juridiques de l'ONU sur cette question. Sur proposition du Président, la Conférence a prié le secrétariat de rendre compte en temps

voulu aux Parties à la Convention, par l'intermédiaire de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre, des résultats de ses consultations avec le Bureau des affaires juridiques de l'ONU ainsi que de toute mesure prise en la matière par le Dépositaire de la Convention.

B. Adoption du règlement intérieur

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

11. A la 1ère séance plénière (d'ouverture), le 8 juillet, la Présidente sortante a informé la Conférence des résultats de la série de consultations informelles qu'elle avait tenues sur le projet de règlement intérieur depuis la première session de la Conférence. Elle a informé la Conférence qu'en dépit des efforts faits par tous les participants, il s'était avéré impossible d'aboutir à une solution définitive et elle a instamment invité toutes les délégations à examiner plus avant la question et à s'employer à parvenir à un accord.

12. Pour l'examen de cette question à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet, la Conférence était saisie du projet de règlement intérieur de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires (FCCC/CP/1996/2). Le Président a proposé, compte tenu du rapport de la Présidente sortante, de reporter l'examen de la question afin de permettre la poursuite des consultations. Après un échange de vues, il a décidé que le projet de règlement intérieur figurant dans le document FCCC/CP/1996/2 continuerait à s'appliquer, à l'exception de l'article 42.

[à compléter]

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 4 c) de l'ordre du jour)

... A sa 2ème séance plénière, le 8 juillet, la Conférence a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du Président
3. Déclarations :
 - a) Déclarations d'ouverture;
 - b) Autres déclarations
4. Questions d'organisation :
 - a) Etat de la ratification de la Convention, y compris déclarations au titre de l'article 4.2 g);
 - b) Adoption du règlement intérieur;

- c) Adoption de l'ordre du jour;
 - d) Election des autres membres du bureau;
 - e) Participation d'organisations en qualité d'observateurs;
 - f) Organisation des travaux;
 - g) Calendrier des réunions des organes de la Convention, 1996-1997;
 - h) Date et lieu de la troisième session de la Conférence des Parties;
 - i) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs
5. Examen de l'application de la Convention et des décisions prises par la Conférence des Parties à sa première session, notamment :
- a) Engagements au titre de l'article 4;
 - b) Le processus du Mandat de Berlin : bilan et intensification des efforts;
 - c) Mise au point et transfert de technologies (art. 4.1 c) et 4.5);
 - d) Activités exécutées conjointement : examen annuel des progrès réalisés dans le cadre de la phase pilote
6. Décisions visant à promouvoir l'application effective de la Convention :
- a) Communications des Parties :
 - i) Communications des Parties visées à l'annexe I : directives, calendrier et processus d'examen;
 - ii) Communications des Parties non visées à l'annexe I : directives, facilitation et processus d'examen;
 - b) Mécanisme financier :
 - i) Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial;
 - ii) Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial
7. Rapports d'autres organes subsidiaires : suite donnée aux conclusions et directives concernant les futurs travaux :
- a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA);
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI);
 - c) Rapport du Groupe spécial sur l'article 13 (AG13)

8. Questions administratives et financières :
 - a) Etablissement du secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement;
 - b) Recettes, exécution du budget et répartition des ressources en 1997
9. Questions diverses
10. Conclusion de la session :
 - a) Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session;
 - b) Clôture de la session.

D. Election des autres membres du bureau

(Point 4 d) de l'ordre du jour)

... A sa 2ème séance plénière, le 8 juillet, sur la proposition du Président, la Conférence a élu M. Mohamed M. Ould El Gaouth (Mauritanie), président de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) et M. Tibor Faragó (Hongrie), président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA). La Conférence a également noté que le Président et les autres membres du bureau du Groupe spécial du Mandat de Berlin (AGBM) et le Président du Groupe spécial sur l'article 13 (AG13) resteraient en fonction. A la même séance, il a été convenu que l'élection des sept vice-présidents et du rapporteur de la Conférence et des autres membres des bureaux du SBI, du SBSTA et de l'AG13 serait différée en attendant des consultations complémentaires sur les questions en suspens.

... A sa 3ème séance plénière, le 10 juillet, sur la proposition du Président, la Conférence a élu par acclamation sept vice-présidents et le rapporteur de la Conférence. Le bureau de la Conférence a donc été constitué comme suit :

Président

M. Chen Chimutengwende (Zimbabwe)

Vice-Présidents

Mme Cornelia Quennet-Thielen (Allemagne)

M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda)

M. Anthony Clarke (Canada)

M. René Castro Hernández (Costa Rica)

M. Alexander I. Bedritsky (Fédération de Russie)

M. Abbas A. Naqi (Koweït)

M. Tuiloma Neroni Slade (Samoa)

Rapporteur

M. Antonio G.M. La Viña (Philippines)

Président de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre

M. Mohamed M. Ould El Gaouth (Mauritanie)

Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

M. Tibor Faragó (Hongrie)

[à compléter]

E. Participation d'organisations en qualité d'observateurs

(Point 4 e) de l'ordre du jour)

... Pour l'examen de ce point à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet, la Conférence était saisie d'une note du secrétariat (FCCC/CP/1996/3).

A l'invitation du Président, la Conférence a décidé d'accorder le statut d'observateur à une organisation intergouvernementale, la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement, Guatemala (République du Guatemala), et aux 36 organisations non gouvernementales ci-après, énumérées dans l'annexe du document FCCC/CP/1996/3 :

1. Air-Conditioning & Refrigeration Institute, Arlington (Etats-Unis)
2. American Federation of Labor-Congress of Industrial Organizations (AFL-CIO), Washington, D.C. (Etats-Unis)
3. Association pour un développement durable, Nouakchott (Mauritanie)
4. Atmosphere Action Network in East Asia (AANE), Seoul (Corée)
5. Australian Aluminium Council, Manuka (Australie)
6. Business Council of Australia, Canberra (Australie)
7. Centre for Energy, Environment, Science and Technology (CEEST), Dar-es-Salaam (Tanzanie)
8. Center for International and European Environmental Research (ecologic), Berlin (Allemagne)
9. Climate Change Association of the Insurance Industry in Support of the UNEP Initiative, Cologne (Allemagne)
10. Comisión Interparlamentaria Centroamericana de Ambiente y Desarrollo (CICAD), Panama (République du Panama)
11. Energie 21, Boulogne (France)
12. Energy Efficiency Center (SEVEN), Prague (République tchèque)
13. European Business Council For a Sustainable Energy Future, Velp (Pays-Bas)

14. European Round Table of Industrialists (ERT Environment Watchdog Group), Bruxelles (Belgique)
15. European Wind Energy Association, Hemel Hempstead (Royaume-Uni)
16. Foundation Joint Implementation Network, Groningue (Pays-Bas)
17. Global Dynamics Institute, Rome (Italie)
18. Mouvement international de la jeunesse et des étudiants pour les Nations Unies, Genève (Suisse)
19. International Institute for Energy Conservation (ILEC)-Europe, Londres (Royaume-Uni)
20. International Institute for Energy Conservation (ILEC), Washington, D.C. (Etats-Unis)
21. Japan Federation of Economic Organizations, Tokyo (Japon)
22. NGO Liaison Forum on Environment and Sustainable Development of the Conference of NGOs in Consultative Status with ECOSOC, Genève (Suisse)
23. Organization for Industrial Spiritual and Cultural Advancement-International, Tokyo (Japon) (OISCA-International)
24. Ozone Action, Washington, D.C. (Etats-Unis)
25. Palestinian Institute for Arid Land and Environmental Studies, Hebron (Palestine)
26. Peoples' Forum 2001, Tokyo (Japon)
27. Réseau Action Climat France (RACF), Paris (France)
28. Sierra Club du Canada, Ottawa (Canada)
29. Solar Electric Light Fund, Washington, D.C. (Etats-Unis)
30. Sahabat Alam Malaysia (Friends of the Earth), Penang (Malaisie)
31. Southern Center for Energy and Environment, Harare (Zimbabwe)
32. The Energy Conservation Center, Tokyo (Japon)
33. The Fridtjof Nansen Institute, Lysaker (Norvège)
34. The Japan Electrical Manufacturer's Association (JEMA), Tokyo (Japon)
35. Alliance mondiale pour la nature (UICN), Gland (Suisse)
36. University of the Pacific, Stockton, Etats-Unis.

F. Organisation des travaux

(Point 4 f) de l'ordre du jour)

... La Conférence a examiné cette question à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet : à cette occasion, le Secrétaire exécutif a fait une déclaration liminaire sur la question de la documentation. Il a signalé à la Conférence que l'abondance de la documentation destinée aux organes de la Convention

avait fait l'objet d'observations de la part du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) lors de l'examen des modalités de financement des services de conférence à fournir aux fins de la Convention à l'aide du budget-programme ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, il a précisé qu'une part importante de la documentation établie par le secrétariat se rapportait au processus d'élaboration des communications et d'examen et était donc imposée par les engagements résultant de la Convention et les procédures connexes établies par la Conférence des Parties. De plus, bon nombre des pages présentées aux organes intergouvernementaux correspondaient à des observations des Parties sur divers sujets, la longueur de celles-ci étant indépendante de la volonté du secrétariat. Enfin, le volume de la documentation étant à l'évidence lié à la fréquence des réunions, l'un des moyens de le restreindre serait de réduire le nombre des sessions des organes subsidiaires. Le Secrétaire exécutif a suggéré à cet égard d'envisager que les organes subsidiaires autres que l'AGBM ne se réunissent pas en même temps que la troisième session de la Conférence des Parties, ce qui permettrait de mieux répartir le volume de la documentation tout au long de l'année 1997 et de faire en sorte que les recommandations des organes subsidiaires soient disponibles bien avant la Conférence.

... Sur la proposition du Président, la Conférence a décidé :

- a) de renvoyer au SBI, pour examen, la question de la documentation destinée aux organes de la Convention;
- b) de renvoyer le point 5 b) à l'AGBM, en lui demandant de présenter un projet de conclusions sur les travaux futurs du Groupe, y compris le calendrier et l'organisation du processus de négociation jusqu'à la troisième session de la Conférence des Parties;
- c) de renvoyer les points 5 c) et 5 d) au SBSTA et au SBI, en demandant à leurs présidents de proposer au bureau une démarche coordonnée ou intégrée pour l'examen de ces questions par les deux organes, notamment en fonction de leurs projets de programme de travail;
- d) de renvoyer le point 6 a) au SBSTA et au SBI; dans le cas du point 6 a) i), en demandant au SBSTA d'étudier les modifications qui pourraient être apportées aux directives concernant l'établissement des communications nationales par les Parties visées à l'annexe I et de recommander une ligne de conduite en la matière, et en demandant au SBI

d'étudier le calendrier de présentation des deuxièmes communications nationales et les modalités d'examen de ces communications, y compris l'organisation d'un futur processus d'examen; dans le cas du point 6 a) ii) relatif aux communications des Parties non visées à l'annexe I, en demandant au SBSTA d'examiner la question des directives et au SBI de se pencher sur la facilitation et le processus d'examen des communications; et ce, étant entendu que le SBSTA et le SBI pourraient envisager de regrouper leurs recommandations sur chacun de ces alinéas, afin que la Conférence des Parties prenne une décision à ce sujet;

e) de renvoyer le point 8 au SBI, en le priant de fournir à la Conférence des directives précises sur les questions se rapportant au secrétariat de la Convention et à ses modalités de fonctionnement, ainsi qu'au budget de la Convention en ce qui concerne les recettes, l'exécution du budget et la répartition des ressources en 1997.

... S'agissant du débat au niveau ministériel, la Conférence, à sa 3ème séance plénière, le 10 juillet 1996, a approuvé la suggestion du Président selon laquelle trois séances plénières et une table ronde informelle se tiendraient à cette occasion, les ministres et autres chefs de délégation des Parties feraient des déclarations au titre du point 5 de l'ordre du jour et le temps imparti pour ces déclarations serait de cinq minutes. La table ronde informelle organisée par le Président serait présidée par Mme Ruth Dreyfuss, conseillère fédérale et ministre de l'environnement de la Suisse.

... A la 4ème séance plénière, le 12 juillet, sur la proposition du Président, la Conférence a décidé de renvoyer à l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre le point 5 a) relatif aux engagements au titre de l'article 4, en lui demandant de présenter à la Conférence des Parties une recommandation appropriée. Elle a également décidé d'examiner à sa troisième session la question de la répartition des tâches entre l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, en se fondant sur les recommandations que lui présenteraient les présidents de ces deux organes.

G. Calendrier des réunions des organes de la Convention, 1996-1997
(Point 4 g) de l'ordre du jour)

[à compléter]

H. Date et lieu de la troisième session de la Conférence des Parties

(Point 4 h) de l'ordre du jour)

[à compléter]

I. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 4 i) de l'ordre du jour)

[à compléter]

J. Participation

[à compléter]

K. Documentation

... On trouvera à l'annexe IV la liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa deuxième session.

III. DECLARATIONS GENERALES

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

... A la 4ème séance plénière, le 12 juillet, les représentants des Etats observateurs ci-après ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Iran et Turquie.

... Des déclarations ont été faites au titre de ce point de l'ordre du jour par le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à la 2ème séance plénière, le 8 juillet, et par le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) à la 4ème séance plénière, le 12 juillet.

... A la 4ème séance plénière, le 12 juillet, des déclarations ont également été faites par le représentant d'une organisation intergouvernementale, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), et par les représentants des organisations non gouvernementales ci-après : Business Council for a Sustainable Energy Future, Chambre de commerce internationale (au nom des organisations non gouvernementales commerciales ou professionnelles représentées à la Conférence), Climate Action Network-South East Asia, Conseil international pour les initiatives locales en matière

d'environnement, Conseil oecuménique des Eglises et National Association of Regulatory Utility Commissioners des Etats-Unis.

IV. EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION ET DES DECISIONS PRISES
PAR LA CONFERENCE DES PARTIES A SA PREMIERE SESSION

(Point 5 de l'ordre du jour)

... Aux 5ème, 6ème et 7ème séances plénières, les 17 et 18 juillet, des déclarations ont été faites au titre de ce point de l'ordre du jour par [] ministres et autres chefs de délégation des Parties. On trouvera à l'annexe II la liste des [] ministres et chefs de délégation qui ont fait des déclarations au titre de ce point.

[à compléter]

A. Engagements au titre de l'article 4

(Point 5 a) de l'ordre du jour)

[à compléter]

B. Le processus du Mandat de Berlin : bilan et intensification des efforts

(Point 5 b) de l'ordre du jour)

[à compléter]

C. Mise au point et transfert de technologies (art. 4.1 c) et 4.5)

(Point 5 c) de l'ordre du jour)

[à compléter]

D. Activités exécutées conjointement : examen annuel des progrès réalisés dans le cadre de la phase pilote

(Point 5 d) de l'ordre du jour)

[à compléter]

V. DECISIONS VISANT A PROMOUVOIR L'APPLICATION EFFECTIVE DE LA CONVENTION

(Point 6 de l'ordre du jour)

A. Communications des Parties

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

1. Communications des Parties visées à l'annexe I : directives, calendrier et processus d'examen

[à compléter]

2. Communications des Parties non visées à l'annexe I : directives, facilitation et processus d'examen

[à compléter]

B. Mécanisme financier

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

1. Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial

[à compléter]

2. Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial

[à compléter]

VI. RAPPORTS D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES : SUITE DONNÉE AUX CONCLUSIONS ET DIRECTIVES CONCERNANT LES FUTURS TRAVAUX

(Point 7 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

... A sa 2ème séance plénière, le 8 juillet, la Conférence, ayant entendu un rapport du Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) sur la question de la création de groupes consultatifs techniques intergouvernementaux des technologies, a décidé, sur la proposition du Président, de prier le SBSTA de revenir sur cette question à une session ultérieure à déterminer, en fonction de toute expérience acquise à la faveur de l'utilisation d'un éventuel fichier d'experts.

[à compléter]

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

[à compléter]

C. Rapport du Groupe spécial sur l'article 13

(Point 7 c) de l'ordre du jour)

[à compléter]

VII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

(Point 8 de l'ordre du jour)

A. Etablissement du secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

[à compléter]

B. Recettes, exécution du budget et répartition des ressources en 1997

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

[à compléter]

VIII. QUESTIONS DIVERSES

(Point 9 de l'ordre du jour)

... Au titre de ce point, la Conférence, à sa 4ème séance plénière, le 12 juillet, a abordé la question de l'invitation faite à la Conférence des Parties par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/113 d'apporter une contribution à sa session extraordinaire sur le programme Action 21. Sur l'invitation du Président, la Conférence des Parties a décidé de prier l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre d'examiner cette question à sa quatrième session et de fournir une contribution à la session extraordinaire de l'Assemblée générale au nom de la Conférence des Parties. Elle a également

prié le secrétariat de la Convention de présenter un rapport succinct à l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre, afin de faciliter ses travaux sur la contribution à fournir à l'Assemblée générale.

... Le représentant d'une Partie a fait une déclaration au titre de ce point.

IX. CONCLUSION DE LA SESSION

(Point 10 de l'ordre du jour)

A. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session

(Point 10 a) de l'ordre du jour)

[à compléter]

B. Clôture de la session

(Point 10 b) de l'ordre du jour)

[à compléter]
